



**LE SAVIEZ-
VOUS ?
BY ICM LEGAL
CONSULTING**

La Loi ESSOC

www.icmlegalconsulting.fr



**La loi ESSOC du 10 août
2018 généralise le principe
du droit à l'erreur pour les
usagers de l'administration.**

**TOUT CONTRIBUABLE DE
BONNE FOI A LA
POSSIBILITÉ DE CORRIGER -
SPONTANÉMENT OU AU
COURS D'UN CONTRÔLE -
SES DÉCLARATIONS SANS
RISQUE DE SANCTION ET DE
BÉNÉFICIER D'UN INTÉRÊT
DE RETARD REDUIT.**

Pour en savoir plus :
[impots.gouv.fr /rubrique](https://impots.gouv.fr/rubrique-droit-a-l-erreur)
droit à l'erreur

Faites-vous accompagner,
en cas de doute, par un
expert en fiscalité,
notamment pour vos
déclarations fiscales.

**Pour aller plus loin : Employeurs,
prémunissez-vous de vos
obligations sociales en faisant
appel à notre expertise. 😊**

**Contactez-nous pour un
premier diagnostic stratégique
sans engagement. Lien en bio
pour une prise de rendez-vous**

ou 01 69 47 60 23

06 44 95 59 25



LEGAL CONSULTING

INVESTIR SUR L'HUMAIN